

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 3 avril 2026

SOMMAIRE

MOYENS FINANCIERS

Un budget 2026 volontariste qui protège les solidarités et qui prépare l'avenir

ACCUEIL DES USAGERS ET PILOTAGE DES SOLIDARITÉS

Restructuration et réaménagement du bâtiment mail du coteau à Chanteloup-les-Vignes

ÉDUCATION ET FORMATION

- ▶ Adoption du nouveau règlement départemental de restauration
- ▶ Refonte du dispositif de distribution de tablettes numériques aux collégiens, e-SY

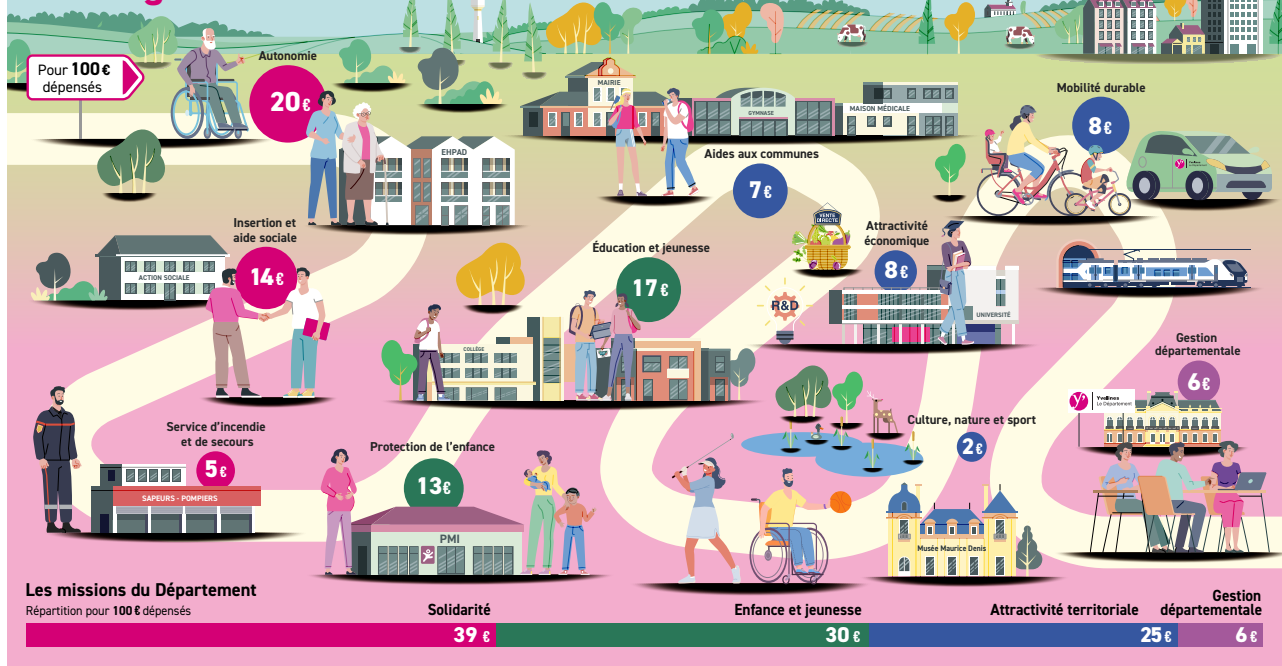
AUTONOMIE

Subventions pour la reconstruction de la résidence autonomie « Résidence Fleurie » à Mantes-la-Jolie

PROMOTION DU TERRITOIRE

Lancement de la deuxième édition du festival Yvelines Théâtre

Le budget 2026



MOYENS FINANCIERS

Un budget 2026 volontariste qui protège les solidarités et qui prépare l'avenir.

Le budget 2026 du Département des Yvelines qui vient d'être adopté a été préparé dans un contexte particulièrement contraint, marqué par une **conjoncture économique fragile et une instabilité institutionnelle persistante**. Malgré ces incertitudes, la collectivité réaffirme une ligne directrice claire : conjuguer rigueur, gestion et ambition d'investissement.

L'objectif demeure de garantir la qualité du service public, d'assumer pleinement les politiques de solidarité et de préparer l'avenir du territoire. Le Département fait le choix d'une gestion responsable et proactive au service d'un budget d'ampleur maîtrisée :

- 2,2 Md€ de budget total.
- 1 443 M€ de recettes de fonctionnement et 1 302 M€ de dépenses.
- Une épargne brute maintenue à 141 M€.

Le nouveau budget annuel a en effet été construit dans un contexte de plus en plus délicat : Le Département ne maîtrise plus aujourd'hui la majorité de ses ressources, alors que ses responsabilités continuent d'augmenter.

LE BUDGET 2026 EST MARQUÉ PAR :

• Un contexte national défavorable :

Les recettes, notamment celles issues de la TVA et des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) ou « frais de notaire », restent sensibles aux évolutions économiques. Si une amélioration du marché immobilier

a été observée récemment avec un redressement du produit de DMTO en 2025 (de + 27 %) par rapport à 2024, elle demeure fragile et ne suffit pas à rétablir pleinement les capacités d'autofinancement.

• Des décisions nationales qui pèsent de plus en plus fortement sur les finances départementales :

90 % des recettes du Département sont aujourd'hui contraintes. Les mécanismes de prélèvements (DILICO, péréquation), la suppression du levier fiscal et la compensation insuffisante de l'État des dépenses sociales obligatoires diminuent très fortement les marges de manœuvres.

Cette année, l'effort demandé au Département au titre du redressement des finances publiques nationales représente près de 30 M€ de ponction.

• Un maintien de la capacité d'action

Face à ces contraintes, le Département poursuit une stratégie fondée sur la sobriété et la performance. Les dépenses de fonctionnement, en hausse maîtrisée de + 4 %, intègrent principalement la progression des politiques sociales non compensées par l'État (+5,5 % de dépenses entre 2024 et 2025 et +2,2% prévus en 2026), tandis que les dépenses réellement pilotables n'augmentent que d'environ 1 %, soit un niveau inférieur à l'inflation.



141 M€
d'épargne brute

C'est bien cette discipline qui permet de préserver une épargne brute de 141 M€, en légère progression (en 2025, l'épargne brute atteint 139 M€, soit +25 M€ par rapport à 2024 (+22 %) condition essentielle pour garantir la soutenabilité de la dette et maintenir la capacité d'investir.

• Le choix d'un haut niveau d'investissement pour l'avenir du territoire

Le budget 2026 traduit un juste équilibre entre solidarité et attractivité. Le Département maintient son fort engagement en faveur des politiques sociales, notamment pour l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance.

Parallèlement, il poursuit un programme d'investissement ambitieux :



505 M€
d'investissement

Avec 505 M€ de budget d'investissement, ce qui représente 348 € par habitant, les Yvelines se placent parmi les 5 Départements les plus investisseurs de France, dans des domaines clés : construction et rénovation des collèges, modernisation des infrastructures de transport, soutien aux communes, développement de l'enseignement supérieur et transition énergétique. Ces actions visent à renforcer la qualité de vie des Yvelinois et à préparer les mutations du territoire.

• Un maintien des équilibres

Enfin, le budget 2026 s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilité démocratique. Grâce à sa gestion rigoureuse, des recettes qui s'améliorent ponctuellement, une épargne préservée et un programme d'investissement élevé, le Département maintient un équilibre global malgré le recours à l'emprunt (recettes de fonctionnement projetées à 1 443 M€, des dépenses de fonctionnement à 1 302 M€, une épargne brute maintenue à 141 M€). Celui-ci, maîtrisé, constitue un levier pour financer les projets structurants nécessaires au développement du territoire. L'objectif reste de dégager progressivement davantage d'autofinancement afin de réduire le poids de la dette et d'affirmer et renforcer le rôle du Département en tant que 1^{er} partenaire des communes.

Le budget 2026 c'est aussi :

1 577 km de routes et **350 km** de pistes cyclables entretenus.

6 000 ménages accompagnés pour la rénovation énergétique de leur logement.

24 922 bénéficiaires du RSA en moyenne en 2026

14 246 bénéficiaires de l'allocation personnes âgées en moyenne en 2026 (estimation)

4 124 enfants protégés en moyenne en 2026 (estimation) et **857** mineurs non accompagnés pris en charge en moyenne en 2026 (niveau identique à 2025).

99 346 interventions du SDIS en 2025.

83 095 collégiens accueillis dans les collèges publics yvelinois.

6 millions de repas servis à nos collégiens en 2026 (prévision).

115 collèges publics, dont 6 en rénovation majeure.

32 770 collégiens utilisateurs du PASS+ durant la campagne 2024-2025.



©CD78

ACCUEIL DES USAGERS ET PILOTAGE DES SOLIDARITÉS

Restructuration et réaménagement du bâtiment « mail du coteau » à Chanteloup-les-Vignes

Engagé dans une politique de rationalisation des surfaces qu'il occupe, le Département a initié un schéma directeur immobilier sur son patrimoine dédié aux services sociaux.

Dans le secteur Est de Seine-Aval, il souhaite regrouper ses services sociaux pour passer de 12 à 9 sites. Le bâtiment du 2 mail du Coteau à Chanteloup, incendié en 2023 lors des émeutes, sera restructuré et rénové pour accueillir une maison médicale ainsi que les services nécessaires au Département (pôle social, santé, enfance, jeunesse, insertion et autonomie). L'opération, réalisée en trois phases (jusqu'en 2027), coûtera 4,6 M€, financés en partie par l'assurance et la vente d'un autre bien.

L'objectif est ainsi de redéfinir la politique immobilière du Département en s'appuyant sur sa stratégie globale de déploiement sur le territoire : (regrouper les services territorialisés, faciliter l'accès au service public, mettre en adéquation le besoin et l'offre) et sur les évolutions sociétales (rationaliser les surfaces immobilières à l'heure du déploiement des nouvelles modalités de travail comme le télétravail).

L'opération globale portera sur :

- L'aménagement au rez-de-chaussée de la maison médicale et de l'accueil du public sous la forme de bureaux d'entretien, bureau médicalisé et salle enfance ;
- L'aménagement dans les étages des espaces de travail pour les pôles social, santé, enfance et jeunesse, insertion et autonomie avec un passage en flex office ;
- La création de 27 places de parking en extérieur.



Un nouveau règlement départemental de restauration a été adopté dans le cadre du renouvellement d'opérateur au sein de la SEMOP C'midy. ©CD78

ÉDUCATION ET FORMATION

Changement de règlement départemental de restauration dans les collèges

Depuis le 1er janvier 2019, une SEMOP, société d'économie mixte à opération unique, assure la restauration et le nettoyage des collèges yvelinois. « C'midy » s'articule autour de deux actionnaires : le Département des Yvelines, qui possède 35 % du capital, et un partenaire privé qui en possède 65 %. Un premier contrat de concession de service public avait été signé avec la société Sodexo en 2019 et arrive à terme le 31 juillet 2026.

Le Département a donc lancé un nouvel appel d'offre pour la période 2026-2033. À l'issue de la procédure, c'est la société Elior qui a été désignée comme nouveau gestionnaire lors de l'Assemblée du 19 décembre 2025.

Cette nouvelle gouvernance ne change en rien les objectifs de C'midy dont les missions principales sont d'offrir une restauration de qualité dans tous les collèges à un tarif adapté aux revenus et à la composition des familles. La SEMOP doit aussi développer les filières agricoles locales et agir sur l'insertion professionnelle des Yvelinois via des contrats parcours emploi compétences (PEC).

Avec la mise en place de ce nouvel opérateur, un nouveau règlement a été adopté. Les conditions d'accès aux cantines scolaires restent identiques : l'accès à la restauration est réservé, en priorité, aux élèves inscrits dans l'établissement.

L'inscription est centralisée et s'effectuera dès le mois de mai 2026 via une plateforme dédiée (App'Table), avec validation obligatoire du règlement par les familles.

FACILITER LES DÉMARCHES AU QUOTIDIEN

En revanche, le règlement précise et simplifie les démarches d'inscription et de tarification. L'inscription est annuelle et obligatoire pour accéder à la demi-pension, avec un choix de 1 à 4 jours par semaine et la possibilité d'annuler ou de réserver un repas jusqu'à 48h à l'avance sans aucun justificatif. La tarification reste basée sur le quotient familial, avec des prix allant de 0,50 € à 5,10 € par repas.

La principale évolution concerne la facturation, rendue plus lisible. **Les familles seront facturées après consommation, à la fin de chaque mois, en fonction des repas réellement consommés, supprimant ainsi le système de préfacturation.** Plusieurs moyens de paiement sont proposés (en ligne, prélèvement, chèque ou espèces via un réseau sécurisé). Ce nouveau fonctionnement vise à simplifier la gestion pour les familles tout en garantissant un service plus transparent et adapté aux usages.



39 collèges publics ont été retenus dans le cadre de l'appel à candidatures relatif à la refonte du dispositif e-SY. ©CD78

Refonte du dispositif de distribution de tablettes numériques aux collégiens, e-SY

Le Département met fin à la généralisation du dispositif et privilégie une approche fondée sur le volontariat des établissements. Cette refonte vise à concentrer les moyens sur des projets pédagogiques solides et à garantir un usage durable des équipements au service de la réussite des élèves.

Le Département fait évoluer le dispositif e-SY afin de mieux l'adapter aux besoins des collèges et aux réalités du terrain. Après une phase de généralisation engagée en 2015, la collectivité a décidé en 2025 de recentrer le dispositif sur les établissements les plus volontaires. Cette refonte marque un changement de logique : l'équipement numérique n'est plus systématique, mais repose désormais sur l'engagement des équipes pédagogiques et des communautés éducatives.

Un appel à candidatures a ainsi été lancé entre décembre 2025 et février 2026. Sur les 113 collèges publics du territoire, **48 établissements** ont déposé un dossier. À l'issue de l'analyse menée par un jury d'élus, **39 collèges ont été retenus pour poursuivre le dispositif dès la rentrée 2026**. Cette sélection s'appuie sur des critères exigeants : qualité du projet pédagogique, mobilisation des enseignants et des familles, intégration au numérique existant et capacité à inscrire le projet dans la durée.

Concrètement, le dispositif e-SY est désormais ciblé sur les établissements les plus engagés, afin de garantir un usage pertinent et durable des équipements numériques au service de la réussite des élèves. Les collèges équipés mais non-candidats (27) ou non retenus (9) seront déséquipés à la fin de l'année scolaire. Cette nouvelle organisation permet de concentrer les moyens sur 39 collèges pleinement investis, et d'assurer un accompagnement plus efficace, au bénéfice des collégiens et de l'innovation pédagogique.

Liste des collèges retenus :

- La Mauldre (Maule)
- François Mauriac (Houdan)
- Les Nénuphars (Bréval)
- Marcel Pagnol (Bonnnières-sur-Seine)
- Louis Lumière (Marly-le-Roi)
- Paul Bert (Chatou)
- René Cassin (Chanteloup-les-Vignes)
- Magellan (Chanteloup-les-Vignes)
- Pablo Picasso (Montesson)
- C. Péguy (Le Chesnay)
- Victor Hugo (La Celle-st-Cloud)
- Henri IV (Meulan)
- Galilée (Limay)
- Albert Thierry (Limay)
- Benjamin Franklin (Épône)
- Sully (Rosny-sur-Seine)
- Louis Pasteur (Mantes-la-Jolie)
- Georges Clemenceau (Mantes-La-Jolie)
- Gassicourt (Mantes-la-Jolie)
- Jean-François Champollion (Voisins-le-Bretonneux)
- Louis Pergaud (Maurepas)
- Les Saules (Guyancourt)
- Giacometti (Montigny le Bretonneux)
- Ariane (Guyancourt)
- Blaise Pascal (Plaisir)
- Camille du Gast (Achères)
- Les Grands Champs (Poissy)
- Le Racinay (Rambouillet)
- Les Molières (Les Essarts-le-Roi)
- Louis Paulhan (Sartrouville)
- Darius Milhaud (Sartrouville)
- J. Racine (St Cyr L'École)
- Lisg (Saint-Germain-en-Laye)
- J. Moulin (Le Pecq)
- La Clef St Pierre (Elancourt)
- L'agiot (Elancourt)
- Les Châtelaines (Triel-sur-Seine)
- Clagny (Versailles)
- LFA (Buc)



©CD78

AUTONOMIE

Subventions pour la reconstruction de la résidence autonomie « Résidence Fleurie » à Mantes-la-Jolie

Chaque année, le Département consacre plus de 320 M€ de budget de fonctionnement à l'accueil, l'orientation, l'évaluation et à l'octroi des prestations individuelles, afin de garantir un accompagnement de qualité aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes en situation de handicap, à domicile comme en établissement.

En 2025, une subvention d'investissement de 6,2 M€ avait été attribuée à CDC Habitat Social pour la reconstruction à Mantes-la-Jolie de la « Résidence Fleurie », seule structure du territoire habilitée à 100% à l'aide sociale.

En l'absence d'accord entre le bailleur CDC Habitat Social et le gestionnaire ARPAVIE, c'est le bailleur « Les Résidences Yvelines Essonne » qui reprend l'opération avec une subvention départementale de 5,7 M€ (pour un coût global des travaux de 12,2 M€).

La résidence autonomie « Résidence Fleurie » sera construite rue Gutenberg. Sa gestion sera assurée par l'association ARPAVIE du groupe SOS Seniors.

Après travaux, la capacité de l'établissement passera de 67 à 80 logements, soit de 73 à 89 places, permettant d'améliorer significativement les conditions d'accueil dans un bâtiment conforme aux normes énergétiques et fonctionnelles actuelles.



©CD78

PROMOTION DU TERRITOIRE






230 000€ pour la deuxième édition d'Yvelines Théâtre à l'automne 2026

Fort du succès de la première édition du festival « Yvelines Théâtre » qui s'est tenue en juin 2025, le Département qui soutient la création et la diffusion du spectacle vivant, va reconduire cet événement. Durant un mois, **50 représentations** vont permettre au plus grand nombre d'Yvelinois d'accéder à des spectacles professionnels (40) et amateurs (10) de grande qualité, un peu partout dans le territoire.

Conçu comme un dispositif itinérant, Yvelines Théâtre vise à proposer une offre accessible au plus près des publics, en lien étroit avec les collectivités, notamment rurales et périurbaines. La liste des communes concernées sera officialisée après le vote de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2026.

dossier de presse

Contact presse :
communication@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  Département des Yvelines



Yvelines
Le Département